

Rés. 16-075

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : INCENDIE

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Claude Goulet

QU'une dépense de 600\$ pour pratique et sorties de camions, de 100\$ pour carburant et de 50\$ pour pièces et accessoires.

ADOPTÉE

Rés. 16-076

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : PANNEAU DE CONTRÔLE ÉTANGS

Proposé par : Francis Bélanger

Appuyé par : Renaud Gosselin

QU'une de dépense de 9 200\$ plus taxes soit autorisée pour modification du panneau de contrôle existant à la station d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

Rés. 16-077

CONTRAT PELOUSE SAISON 2016

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE la Municipalité retienne les services de Mélanie Quirion pour l'entretien des pelouses pour la saison 2016 au tarif de 21\$ de l'heure. Autorisation de laisser leurs machineries/outils dans le cabanon arrière à l'aréna, la propriétaire devra voir à les assurer.

ADOPTÉE

Rés. 16-078

ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE INTER MUNICIPAL DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES

Attendu que le protocole d'entente, ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration en commun d'un service de protection incendie, est échu depuis le 31 décembre 2014;

Attendu que ce protocole regroupait les municipalités de St-Hilaire de Dorset, St-Évariste de Forsyth et La Guadeloupe;

Attendu que la municipalité de Courcelles souhaite se joindre au protocole;

Attendu les discussions tenues avec les représentants des municipalités en vue de la rédaction d'un nouveau protocole d'entente;

Attendu la recommandation du comité inter municipal de protection contre l'incendie à l'effet que ce nouveau protocole soit adopté par chacune des municipalités membres;

Attendu que ce nouveau protocole est déposé lors de la séance du conseil et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence;

Il est proposé par Francis Bélanger et appuyé par Hugues Arguin

QUE la municipalité de Courcelles adopte le protocole d'entente inter municipal relatif à la protection incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services, tel que déposé devant ce conseil, pour la période du 1er juin 2016 au 31 décembre 2021;

- adopte le tableau # 2 annexé concernant le modèle de répartition des dépenses (5) entre les membres pour les cinq (5) prochaines années;
- mandate la municipalité de La Guadeloupe à titre de municipalité gestionnaire pour la durée du protocole.

ADOPTÉE SUR DIVISION

M. Renaud Gosselin se prononce contre

Rés. 16-079

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET SUBSTITUT : COMITÉ INTER MUNICIPAL INCENDIE

Proposé par : Francis Bélanger

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE M. Gino Giroux soit nommé représentant au comité inter municipal incendie, M. Claude Goulet est nommé substitut en cas de vacance du représentant.

ADOPTÉE

Rés. 16-080

ACTE DE CESSION EN FAVEUR DE ANNE DUBÉ & JEAN-FRANÇOIS LACROIX

Attendu que le lot 4 426 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, est une partie d'un ancien chemin public.

Attendu que ce lot 4 426 647 est situé entre deux lots appartenant à Anne Dubé et Jean-François Lacroix.

Attendu que ce lot 4 426 647 du cadastre du Québec était autrefois désigné comme étant le lot 20B-1 du rang 8 du canton d'Aylmer et, avant cette subdivision, comme étant une partie du lot 20B des mêmes rangs et canton.

Attendu que cette parcelle de terrain ne sert plus de chemin public depuis longtemps.

Attendu que le 2 juin 2014, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 14-107 à l'effet de céder à Jean-François Lacroix et Anne Dubé ce lot 4 426 647 pour une considération de 1,00\$.

Attendu que par un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Frontenac le 2 octobre 2014 sous le numéro 21 094 060, la municipalité de Courcelles a cédé ce lot 4 426 647 à Anne Dubé et Jean-François Lacroix pour une considération de un dollar (1,00 \$) alors payé.

Attendu qu'après cette cession, le 12 janvier 2015, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 15-007 à l'effet, entre autres, que ce lot 4 426 647 soit fermé comme chemin public.

Considérant qu'en vertu de l'article 916 du Code civil du Québec, les biens du domaine public sont inaliénables tant qu'ils sont affectés à l'utilité publique et qu'il faut donc changer la vocation de ces biens avant de les aliéner, sous peine de nullité absolue de la cession.

Considération que cette désaffectation doit être faite par résolution et non par une déclaration dans un acte.

En conséquence, sur proposition de Francis Bélanger appuyée par Claude Goulet il est résolu que la municipalité cède à nouveau à Anne Dubé et Jean-François Lacroix, sans garantie, tous ses droits et prétentions sur ce lot 4 426 647 pour une considération de un dollar (1,00 \$) déjà payée, dont quittance générale et finale, que les honoraires et frais de l'acte de cession ne soient pas à la charge de la municipalité, et d'autoriser le maire, M. Mario Quirion, et la directrice générale, Mme Renée Mathieu, à signer cet acte de cession et tous autres documents utiles à cette fin.

ADOPTÉE

___Dépôt d'une recommandation du CCU : demande de dérogation mineure Ferme St-Pierre___
Mme Diane Rancourt, se retire des discussions, un conflit d'intérêt étant mentionné

Rés. 16-081

REPPORT D'UNE DÉCISION : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE FERME ST-PIERRE

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Hugues Arguin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ (sauf une abstraction)

QU'après avoir pris connaissance du dossier et entendu des représentants de la Ferme s'exprimer, il est décidé de reporter la décision du conseil face à la demande de dérogation mineure en regard des distances séparatrices. Des informations supplémentaires sont requises, cette demande sera évaluée à la séance ajournée au 9 mai à 20h.

ADOPTÉE

Rés. 16-082

IBE – FORMATIONS DIVERSES

ATTENDU qu'il est de l'intérêt des municipalités que monsieur Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et environnement (IBE), suive les formations suivantes :

- 6 avril 2016 - Le rôle et les fonctions de l'officier municipal (Cookshire)
- 11 avril 2016 - La formation sur la protection des rives, du littoral, des plaines inondables, des milieux humides et des habitats fauniques (Sherbrooke)
- 10-11 mai 2016 - Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) (Lévis)
- 7-8 mai 2016 - Le zonage agricole (Québec)

CONSIDÉRANT que les frais encourus (inscription, repas, hébergement et frais de déplacement) sont répartis entre les municipalités utilisatrices des services de monsieur Boulet ;

IL EST PROPOSÉ PAR: Claude Goulet

APPUYÉ PAR : Diane Rancourt

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Courcelles accepte que monsieur Jean-François Boulet, IBE, participe aux formations décrites précédemment;

QUE les frais encourus (inscription, repas, hébergement et frais de déplacement) soient répartis entre les municipalités utilisatrices de ses services;

ADOPTÉE

Rés. 16-083

EMPRUNT ÉCHÉANT LE 12 JUILLET 2016

ATTENDU QU'un refinancement de 69 000\$ est prévu relatif à un emprunt échéant le 12 juillet 2016;

Il est proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Francis Bélanger

QUE la Municipalité rembourse en totalité ce prêt venu à échéance, somme à prendre à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

Rés. 16-084

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : OUVRE PORTE GARAGE

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Francis Bélanger

QU'une dépense de 985\$ + taxes soit autorisée chez Entreprises Mario Poulin pour l'achat d'un ouvre porte électrique pour le garage.

ADOPTÉE

AJOURNEMENT DE SÉANCE

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Francis Bélanger

QUE la présente séance soit ajournée au 9 mai à 20h00.

ADOPTÉE